

Compte-rendu Conseil Municipal ***Séance du 9 décembre 2020***

- **Mise à disposition/servitude ENEDIS**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal la demande formulée par l'étude de Maître SOURDILLE-RENAUD, notaire d'ENEDIS.

Une convention de servitudes a été signée le 12 avril 2018 entre la Commune du Bouchet-Saint-Nicolas et la société ENEDIS pour l'implantation d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée section AB n°68, moyennant une indemnité de 196,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la mise à disposition et habilite Madame le Maire à signer l'acte définitif.

- **Tarif location salle polyvalente 2021/2022**

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs de location pratiqués à la salle polyvalente en 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

- Associations de la commune : 20 euros (pour le passage de la laveuse)
- Personnes payant une taxe d'habitation sur la commune :
 - o Repas ou soirées : 90 euros
 - o Apéritifs et vins d'honneurs : 50 euros
- Personnes hors commune :
 - o Repas ou soirées : 200 euros
 - o Apéritifs et vins d'honneurs : 90 euros

Le montant de la caution est fixé à 1 500 euros. Une caution de 200 euros sera exigée pour le ménage.

- **Tarif location activité écotouristique**

Madame Le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de location de l'activité éco-tourisme de la Commune pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

Vélo adulte à assistance électrique:

-1H00 : 7€

-2H00 : 10€

-demi-journée : 15€

-journée : 26€

Vélo enfant à assistance électrique:

-1H00 : 6€

-2H00 : 9€

-demi-journée : 14€

-journée : 25€

Rosalie à assistance électrique :

-1H00 : 15€

-2H00 : 20€

-demi-journée : 25€

-journée : 35€

Trottinette 1 place électrique :

-1/2H00 : 10€

-1H00 : 12€

-2H00 : 17€

Trottinette 2 places électrique :

-1/2H00 : 12€

-1H00 : 15€

-2H00 : 20€

Mini trottinette électrique :

-1H00 : 6€

-2H00 : 9€

-demi-journée : 13€

Pour toute location les éléments suivants seront exigés :

- Pièce d'identité
- Caution de 100 € à 1000 €

Espace Jeux :

2€ par personne

- **Tarif eau/assainissement 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants pour la facturation de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2021 :

- Abonnement compteur (part fixe) : 30 euros
- Abonnement assainissement (part fixe) : 20 euros
- Prix du m3 Eau : 0.43 euros/m3
- Prix du m3 Assainissement : 0.20 euros/m3

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires.

- **Tarif camping municipal 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants pour l'année 2021

- Emplacement tente : **4,00€** par jour
- Prix par personne : **3,00€** par jour
- Branchement électrique (caravanes et camping-car de taille importante) : **3,00€** par jour
- Forfait camping-car (pour deux personnes, électricité comprise) : **11,00€** par jour
- Personne supplémentaire : **2,00 €** par jour
- Vidange et recharge – camping-car : **2,00€**
- Emplacement mort : **3,00 €** par jour

- **Engagement et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021**

L'article L.1612-1 du CGCT prévoit que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* ».

Montant des dépenses inscrites au budget primitif 2020 (hors chapitre 16 et solde d'investissement reporté) : **172 000.00 €**

Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L.1612-1 du CGCT :

$172\ 000.00 \times 25\% = 43\ 000.00\ €$

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Aménagement bâtiment :

Travaux aménagement bâtiment : 32 000.00 € (compte 21318)

- Tourisme :

Achat matériel éco-touristique :

11 000,00 € (chapitre 2188)

- **Désignation de référents territoriaux Ambroisie**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales, il convient désigner des référents territoriaux ambroisie.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal désignent Philippe COLONNA et Dominique LARGIER.

- **Demande de financement LEADER pour l'acquisition de vélos, trottinettes et rosas électriques afin de compléter l'offre écotouristique locale pour la clientèle itinérante**

Le conseil municipal sollicite une aide LEADER maximum pour l'acquisition vélos, trottinettes et rosas électriques venant notamment en remplacement ou complément du matériel actuellement en service.

Le coût global de ce projet est estimé à 46 805.16 € HT. Le plan de financement pourrait être le suivant :

- LEADER Velay :	30 800.00 € H.T.
- Commune – auto-financement :	16 005.16 € H.T.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le plan de financement de l'opération et sollicite la participation financière auprès du GAL du Velay au titre du programme LEADER, sachant que l'ensemble du projet ne pourra être effectif que dans le cadre de l'obtention du montant d'aide sollicité.

- **Participation cantine 2020 et 2021**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des enfants résidant hors commune sont scolarisés à l'école publique du Bouchet Saint Nicolas, celle-ci n'étant pas leur école de rattachement.

Pour rappel le tarif du repas à la cantine est fixé à 5.50 €, la commune prenant à sa charge 2.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par conséquent de refacturer ce reste à charge à la commune de résidence des enfants et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.